

Préambule :

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon (LAURASU) est en charge de l'organisation des compétitions sportives universitaires sur son territoire.

L'organisation de ces compétitions nécessite des compétiteurs, mais également des officiels.

Conformément aux directives nationales, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon assure, avec l'aide des ligues et comités partenaires, la formation et le perfectionnement des officiels des disciplines proposées.

Pour permettre le bon déroulement des compétitions universitaires et favoriser le développement de celles-ci, il est nécessaire de pouvoir bénéficier d'officiels en quantité et qualité suffisantes à tous les niveaux.

La réalisation de cet objectif nécessite la collaboration entre la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon, les ligues et comités partenaires, les associations sportives (AS), les étudiants et les officiels.

La Charte de l'arbitrage U, fixe le cadre de cette collaboration entre la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon, les AS, les étudiants et les arbitres.

Les engagements :

Pour la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon :

- Financer l'arbitrage des rencontres ou compétitions
- Désigner l'arbitre ou l'officiel en tenant compte de ses aptitudes et disponibilités calendaires ou horaires afin d'optimiser son intervention
- Assurer la reconnaissance, la valorisation et la sécurité de l'arbitre dans sa fonction
- Assurer une formation adaptée au niveau initial de compétences de l'arbitre ou officiel
- Valoriser l'arbitre étudiant au sein de son AS et l'AS qui a une politique de formation de l'arbitre, conformément aux objectifs de la FFSU

Pour l'AS :

- Contribuer au bon déroulement de la rencontre, assurer un bon accueil, valoriser et respecter les arbitres désignés
- Être actrice du recrutement et de la formation des arbitres dans le cadre de la politique de la ligue
- Assurer une formation initiale interne et un tutorat de ses arbitres
- Faciliter la participation de ses arbitres à la vie de l'AS, leur assurer reconnaissance et soutien
- Participer à la prise en charge de certains frais de ses arbitres (ex : tenue fédérale)

Pour l'arbitre :

- Honorer ses désignations avec neutralité, compétence et comportement de qualité, pour servir le jeu.
- Véhiculer une image et des valeurs positives de la ligue
- Valider et perfectionner ses aptitudes liées à son niveau de désignation
- Participer à la vie de son AS, faire preuve d'engagement, fidélité et compétences au sein de son AS

Définition des acteurs :

L'arbitre :

L'arbitre est un licencié FFSU de la ligue.

Il doit avoir satisfait aux obligations médicales prescrites par la FFSU. Sa licence fédérale fait office de certificat médical.

Il est responsable de la bonne tenue de la rencontre en accord avec la réglementation fédérale et la réglementation de la ligue ou la FFSU.

Le répartiteur :

Il est une ressource de la ligue. Il désigne les arbitres.

Il a pour mission la gestion, la formation et le perfectionnement des arbitres intervenant dans les différents championnats.

Les formateurs :

Ils peuvent être enseignants des AS pour le niveau CUA 1.

Ils sont mis à disposition et/ou reconnus par les ligues et comités partenaires.

LA FORMATION

La formation des arbitres est organisée de manière pyramidale. CUA = Capacité Universitaire d'Arbitre

CUA 1 – Formation assurée par la ligue et/ou les AS

CUA 2 – Formation assurée par la ligue

CUA 3 – Formation assurée par la FFSU

Pour intégrer chacun de ces échelons, il faut répondre à différentes conditions. Des passerelles entre chacun d'eux sont prévues.

L'objectif est de permettre une montée en compétence des arbitres et de les accompagner jusqu'au plus haut niveau universitaire et fédéral possible.

	CUA 1	CUA 2	CUA 3
Niveau d'entrée	Licencié FFSU	CUA 1 ou Niveau départemental fédéral	CUA 2 ou Niveau régional fédéral
Durée	4 Heures (indicatif)	20 heures (indicatif)/matchs de validation inclus	20 heures (indicatif) /matchs de validation inclus
Organisateur	AS et/ou Ligue	Ligue avec Ligues et Comités partenaires	FFSU
Compétences visées	1-Sécurité et intégrité physique des joueurs 2- Administration de la feuille de match 3- Règles de base de la discipline	Compétences arbitrales de base de chaque fédération dans l'objectif d'arbitrer les phases départementales et académiques universitaires	Compétences arbitrales de chaque fédération dans l'objectif d'arbitrer les phases inter régionales et nationales universitaires
Validation	AS et Ligue	Ligue avec Ligues et Comités partenaires	FFSU

L'ARBITRE

Pour acquérir l'aptitude d'arbitre universitaire :

- L'arbitre devra soit avoir suivi une formation universitaire, soit justifier la possession d'un grade fédéral dans sa discipline.
- Être licencié FFSU de la ligue
- Avoir versé sa cotisation de 5 euros à la ligue
- S'être inscrit auprès du répartiteur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – Lyon
- Avoir indiqué ses disponibilités horaires pour officier le jeudi

Les arbitres sont tous valorisés, dans la charte de l'arbitrage U et quel que soit le niveau d'intervention.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les associations sportives affiliées à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire – site de Lyon, qui engagent des équipes de sports collectifs en championnat académique, seront partenaires de charte de l'arbitrage U.

Afin d'assurer la couverture de toutes les rencontres universitaires, l'AS mettra à disposition de la ligue des arbitres fédéraux et/ou des étudiants en formation et cela pour tous les sports dans lesquels l'AS est engagée.

SPORT	1 ARBITRE FORMÉ OU EN FORMATION	2 ARBITRES FORMÉS ET/OU EN FORMATION
BASKETBALL	DE 1 À 3 ÉQUIPES	À PARTIR DE 4 ÉQUIPES
FOOTBALL	DE 1 À 4 ÉQUIPES	À PARTIR DE 5 ÉQUIPES
HANDBALL	DE 1 À 4 ÉQUIPES	À PARTIR DE 5 ÉQUIPES
RUGBY	1 ÉQUIPE	À PARTIR DE 2 ÉQUIPES
VOLLEYBALL	DE 1 À 4 ÉQUIPES	À PARTIR DE 5 ÉQUIPES

Conditions pour être valorisé au titre de la Charte de l'arbitrage U :

- Ses étudiants en formation, participent à toutes les séances de formation
- Leurs arbitres officient sur au moins une rencontre par semestre

Remarques sur la désignation des arbitres :

- La désignation des arbitres se fera en fonction des disponibilités horaires données par l'arbitre
- L'arbitre-joueur ne sera jamais désigné sur le créneau horaire où son équipe a une rencontre
- L'arbitre-joueur peut décider d'officier sur la rencontre de son équipe en cas d'absence de désignation d'un arbitre et sera comptabilisé dans son quota de matchs semestriel.

VALORISATION DE LA CHARTE DE L'ARBITRAGE U :

La charte de l'arbitrage U est déterminée par sport. Une AS ne remplissant pas les conditions de la charte de l'arbitrage U dans un sport donné ne pénalise pas les autres sports dans lesquels elle peut être engagée.

À l'issue de chaque phase de championnat, et avant les phases finales, le respect de la charte de l'arbitrage entraînera une valorisation de 1 point sur le nombre de points obtenus en championnat par toutes les équipes de l'AS concernée, dans tous les niveaux académiques.

LABELS DE FORMATION :

Bleu :

- L'AS forme des CUA 1
- L'AS est représentée en arbitres dans deux sports collectifs sur cinq
- L'AS est représentée en officiels dans un sport individuel

Bleu-Blanc :

- L'AS forme des CUA 1
- L'AS a des étudiants CUA 2 dans deux sports collectifs sur cinq
- L'AS est représentée en arbitres dans trois sports collectifs sur cinq
- L'AS est représentée en officiels dans deux sports individuels

Bleu-Blanc-Rouge :

- L'AS forme des CUA 1
- L'AS a des étudiants CUA 2 dans trois sports collectifs sur cinq
- L'AS est représentée en arbitres dans tous les sports collectifs
- L'AS est représentée en officiels dans trois sports individuels
- L'AS a des actions de formation de JDU (Jeune Dirigeant Universitaire)